



## MESSAGE AU CONSEIL GENERAL

### relatif au crédit d'acquisition du logiciel de gestion de dossiers d'aide sociale KISS

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de soumettre à votre examen et à votre approbation le message concernant l'acquisition du logiciel de gestion des dossiers d'aide sociale KISS.

#### I. INTRODUCTION

Depuis près de 30 ans, le Service social utilise le logiciel Frisoc, plus connu sous le nom de MAGIC, développé par la société INPROTEL pour la gestion des dossiers d'aide sociale. Ce logiciel est également utilisé par les autres services sociaux régionaux (SSR) francophones du Canton, à l'exception de la Ville de Fribourg, soit un total de 14 SSR.

MAGIC est un support de travail important pour les assistants sociaux qui y tiennent leurs journaux et y inscrivent les budgets des bénéficiaires, certains documents ainsi que les rendez-vous. Le logiciel sert également de base de données pour la commission sociale et permet de tenir les statistiques qui doivent être transmises à l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Le logiciel est par ailleurs utilisé par d'autres services de la commune. Le Service des curatelles est amené à en faire usage pour les personnes suivies qui sont au bénéfice de l'aide sociale. Il en est de même pour l'Office communal du travail (OCT) pour la gestion des dossiers de personnes suivies par le service social et l'OCT. Enfin, le Service des finances emploie MAGIC pour la comptabilité du Service social, l'aide au logement, le contentieux et les subsides à la caisse maladie.



Le directeur d'INPROTEL prendra sa retraite fin 2020 et n'a pas trouvé de repreneur pour sa société. Le logiciel MAGIC ne sera dès lors plus développé et mis à jour à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Il convient de trouver une solution de remplacement de ce logiciel.

## **II. SITUATION**

Durant l'année 2019, le Service de l'action sociale (SASoc) a organisé plusieurs séances avec les SSR concernés ainsi que le directeur d'INPROTEL pour trouver une solution de remplacement du logiciel MAGIC. Un groupe de travail a été mis en place, regroupant des représentants des SSR, du SASoc ainsi que du SITel et le directeur d'INPROTEL. Il a eu pour mission de rechercher et d'analyser différentes offres de logiciels répondant aux besoins des SSR et de présenter son analyse aux représentants des SSR.

Après analyse, quatre logiciels ont été proposés par le groupe de travail. Le premier logiciel proposé n'avait pas toutes les fonctionnalités nécessaires. Le second était utilisé auparavant par la Ville de Fribourg qui l'a finalement abandonné car il ne répondait pas aux besoins du Service social. Le troisième logiciel, KLIB développé par la société Diartis et utilisé par les SSR germanophones du Canton, n'existait qu'en version allemande. Enfin le quatrième logiciel, KISS développé par la société Diartis, est le pendant de KLIB mais en français. Il est utilisé en Suisse romande et a déjà été adopté par la Ville de Fribourg.

Suite à cette analyse, les SSR, dont celui de Villars-sur-Glâne, se sont prononcés en faveur de l'acquisition du logiciel KISS développé par la société Diartis, ce dernier répondant aux besoins des SSR.

Le Conseil communal a validé ce choix pour plusieurs raisons. D'une part, le logiciel répond aux besoins des Services. D'autre part, il est important d'utiliser le même logiciel que les autres SSR afin de faciliter la transmission des dossiers, notamment en cas de déménagement des bénéficiaires. KISS présente également l'avantage d'être une solution souple et modulable qui s'adaptera aux spécificités de la Commune. Par ailleurs, la loi sur l'aide sociale (LASoc) est en cours de révision. Dans cette révision, il est prévu d'instaurer un seul service social régional par district avec la possibilité de créer des antennes. Il convient donc d'anticiper ces changements en acquérant un logiciel utilisé par tous les autres SSR.

Lors de sa séance du 22 janvier 2020, la commission informatique a pris connaissance du projet et préavis favorablement l'acquisition du logiciel KISS.

## **III. LOGICIEL KISS ET MISE EN PLACE AU SEIN DES SERVICES**

Le logiciel KISS comprendra l'ensemble des fonctionnalités déjà existantes avec le programme MAGIC et apportera des améliorations et des modules supplémentaires en ce qui concerne la gestion des dossiers d'aide sociale. On peut citer notamment la gestion électronique des documents qui facilitera le traitement et le suivi des dossiers ainsi que la traçabilité des documents.

Actuellement, 22 postes sont équipés de MAGIC (12 au service social, 3 au Service des curatelles, 2 à l'office communal du travail et 5 au Service des finances). Le nombre d'équivalent plein temps (EPT) travaillant avec MAGIC s'élève à 8 EPT.

Sur la base du nombre de postes équipés, Diartis proposait que la Commune acquière 20 licences pour le logiciel KISS. Il est précisé qu'il s'agit de licences flottantes qui peuvent être utilisées sur plusieurs postes de travail mais leur utilisation simultanée ne doit pas dépasser le nombre de licences acquises. Vu le montant élevé des licences et le fait que beaucoup de personnes travaillent à temps partiel, le Conseil communal a décidé d'acquérir 12 licences flottantes. L'acquisition de 12 licences garantit une maîtrise des coûts et n'entrave pas le bon fonctionnement des services.

Les travaux de mise en place pourront être faits sans perturber le bon fonctionnement de l'administration. Le logiciel MAGIC sera maintenu et utilisé jusqu'à ce que KISS soit opérationnel. Une collaboration accrue avec INPROTEL aura lieu en particulier pour le transfert des données et la migration des dossiers de MAGIC à KISS.

#### Prestations de service Diartis

Les prestations de service proposées par la société Diartis comprennent l'installation et le paramétrage du logiciel, ainsi que la formation des utilisateurs et le conseil sur site ou à distance durant la première année.

En outre, certains coûts de mise en œuvre du projet ont pu être mis en commun entre les divers SSR du Canton, ce qui a permis de réduire les charges financières liées à ce projet. Une clé de répartition, dépendante du nombre de licences acquises par SSR, a été appliquée.

#### **IV. FINANCEMENT**

Tout au long du projet, le SITel aussi bien que le SASoc ont joué un rôle de coordinateur et de facilitateur. Toutefois et à ce jour, toute participation de la part du Canton aux coûts d'acquisition du logiciel KISS a été exclue.

Bien que le Canton finance à hauteur de 40% l'aide matérielle et les frais des mesures d'insertion sociale, il n'est pas tenu de par la loi de financer les frais de fonctionnements des SSR. Par frais de fonctionnements, on entend les frais de personnel et les frais d'exploitation (article 21 du règlement d'exécution de la loi sur l'aide sociale (RELASoc ; RSF 831.0.11)). En effet, en vertu de l'article 34a de la loi sur l'aide sociale (LASoc ; RSF 831.0.1), les frais de fonctionnement des SSR sont à la charge des communes et répartis entre les communes qui les ont institués.

## V. INVESTISSEMENT

Concernant la loi sur les marchés publics, l'acquisition du nouveau logiciel se fera, par une procédure de gré à gré, procédure rendue possible en raison du coût total du projet et des éléments évoqués plus haut.

### Détail des coûts estimatifs

Acquisition de 12 licences	Fr.	46'200.00
Prestations de service	Fr.	46'281.00
Transfert des données de MAGIC vers KISS par INPROTEL	Fr.	11'193.00
<b>Sub-total</b>	<b>Fr.</b>	<b>103'174.00</b>
TVA 7.7%	Fr.	7'944.40
Total	Fr.	111'118.40
Divers et imprévus	Fr.	<u>3'881.60</u>
<b>Total</b>	<b>Fr.</b>	<b>115'000.00</b>
		=====

## VI. CHARGES FINANCIÈRES

<b>Demande de crédit</b>	<b>Fr.</b>	<b>115'000.00</b>
Amortissement de 25% sur Fr. 115'000	Fr.	28'750.00
Intérêts de 2% sur Fr. 115'000	Fr.	<u>2'300.00</u>
<b>Total des charges financières annuelles</b>	<b>Fr.</b>	<b>31'050.00</b>
		=====

## VII. PROPOSITION

Afin de changer le logiciel de gestion des dossiers d'aide sociale, le Conseil communal vous propose d'approuver ce message et vous invite à l'autoriser à recourir à l'emprunt de Fr. 115'000.- pour couvrir les coûts.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, à l'assurance de notre parfaite considération.

La Conseillère communale  
Responsable du dicastère Santé, social et curatelles



Alizée Rey

Approuvé par le Conseil communal  
dans sa séance du 17 février 2020

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

**Le Secrétaire**



Emmanuel Roulin



**La Syndique**



Erika Schnyder